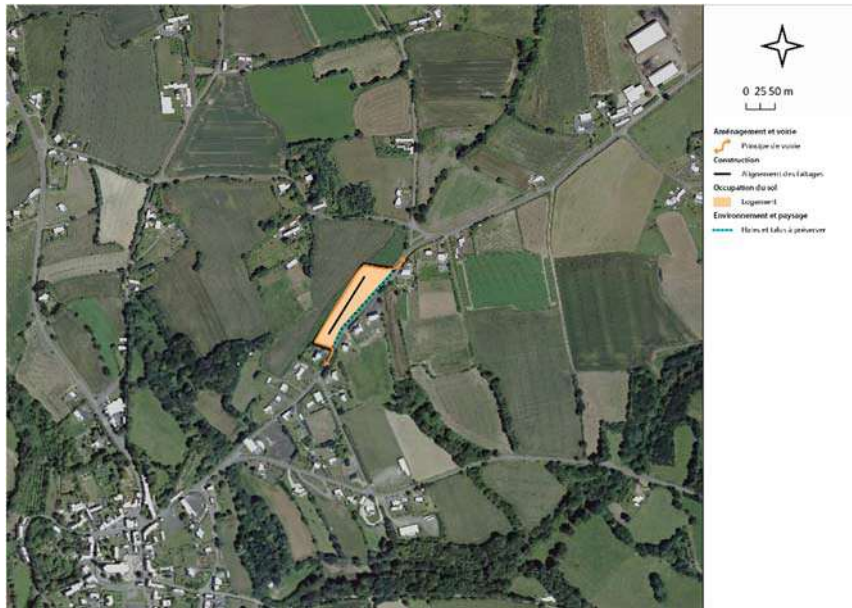


SECTEUR 2. **BELLE VUE (nord)**



À l'est du bourg, à proximité des équipements sportifs et de loisirs, le site est prévu pour accueillir une nouvelle offre de logements.

Le talus bordant la route doit être préservé au maximum.

L'accès aux futures constructions peut prévoir une entrée et une sortie en partie basse et en partie haute du site.

Un alignement des constructions doit être respecté.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,65 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	8		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2027-2030		